

024-242400752-20201210-2020_6_15-DE Reçu le 16/12/2020 Publié le 16/12/2020



Déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme de THIVIERS

Projet d'extension des Carrières dite « de Planeau » (agrandissement de la cavité d'extraction La Rigaudie dans le prolongement Est)

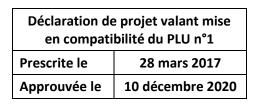


Table des matières

	AR Prefecture
ARTIE	212400 Présentation du projet et intérêt général3
Reçu 1 ubl:	le 16/12/2020 ié Présentation du contexte démographique et économique de la commune dans laquelle s'inscrit
le pre	
Α.	Contexte démographique3
В.	Contexte économique
1.2	Exposé des motifs et présentation du site d'exploitation de la carrière de Thiviers4
A.	Localisation du projet5
В.	Topographie des terrains et organisation interne de l'activité de la carrière6
C.	Caractérisation de l'environnement humain du site
D.	Paysage du site8
Ε.	Co-visibilités et perceptions de l'état actuel de la carrière9
F.	Accès au site9
1.3	Présentation du projet d'extension de la carrière de Thiviers9
A.	Surfacique du projet9
В.	Intérêt général du projet d'extension de la carrière11
C.	Justification du choix du site d'extension par l'exploitant « SA Carrières de Thiviers »12
PARTIE	2 : Description du contenu modificatif retenu pour la déclaration de projet emportant
	r compatibilité du PLU
	•
2.1	Contexte et description de la mise en compatibilité projetée du PLU13
2.2	Tableau récapitulatif des modifications apportées aux pièces du PLU17
DADTIE	
PARTIE	,,,
de cett	e déclaration de projet19
3.1	Une planification soucieuse de prendre en compte les enjeux environnementaux et sécuritaires 19
A.	Prise en compte de l'environnement dans la mise en compatibilité du PLU19
В.	Prise en compte des préoccupations humaines dans la mise en compatibilité du PLU20
3.2	Les incidences de la mise en compatibilité du PLU sur l'environnement et le milieu humain 22
A.	Tableau récapitulatif des incidences sur la nature et le milieu humain du projet d'extension des carrières et
	des mesures ERC projetées22
B.	Remise en état du site après l'exploitation des carrières

PARTIE 1: Présentation du projet et intérêt général

1.1 Présertatione fedit uxentexte démographique et économique de la 024-24240975212020 la 16/12/2020

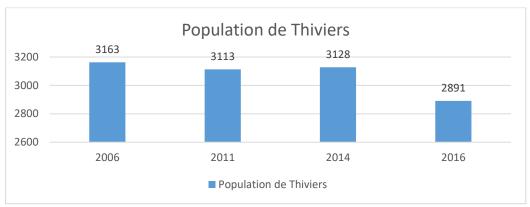
A. Contexte démographique

Une population en baisse depuis 40 ans

Thiviers fait partie des 5 communes comptant plus de 2000 habitants dans le Périgord Vert. En 2016, selon les données fournies par l'INSEE, sa population municipale s'élevait à 2891 habitants et sa population totale à 3053 habitants.

La population totale a connu un maximum en 1975 où elle a atteint 4 154 habitants. Elle est depuis en baisse constante, ayant perdu plus de 30 % de sa population en 31 ans. Cette baisse est due à la fois à un solde naturel négatif et à un solde migratoire négatif. Cette baisse globale, associée à un vieillissement de la population communale est à l'image de l'ensemble de l'arrondissement de Nontron.

Toutefois, la baisse de population de Thiviers tendait à ralentir depuis quelques années. La population semblait se stabiliser entre 2006 et 2014. On note à nouveau une baisse de la population en 2016.



Comparaison population municipale de Thiviers en 10 ans entre 2006 et 2016 (Source: INSEE)

• Mais une population conséquente par rapport aux dimensions de son territoire

Avec une superficie d'environ 27,8 km², la commune de Thiviers présente actuellement une densité de population de 104,1 habitants/km². Cette densité se montre relativement élevée au regard de celles de son arrondissement de Nontron (26 hab./km²) et du département de la Dordogne (46 hab./km²), ce qui lui confère des caractéristiques relativement urbaines. La répartition de la population à l'échelle du territoire communal se montre très hétérogène. Rappelons donc que la commune de Thiviers est la commune la plus importante en termes de population sur l'ensemble de la communauté de communes Périgord Limousin et la 2ème plus peuplée derrière Nontron à l'échelle du Périgord Vert. Il semble alors important de décrire les éléments concourant à l'attractivité de ce territoire.

B. Contexte économique

Une attractivité du territoire due

o à une bonne desserte par des axes routiers et la voie ferroviaire

En effet, Thiviers est traversé en son centre par la RN 21 (qui relie Lourdes à Limoges en passant par Tarbes, Agen et Périgueux).

Elle bénéficie également de sa desserte par de nombreuses routes départementales (la RD 707 (Nontron> Thiviers> Lanouaille), la RD 77 (Miallet> Thiviers) ...).

Elle présente l'avantage de disposer d'une ligne ferroviaire reliant Limoges à Périgueux qui propose fréquemment des arrêts sur Thiviers.

o à la présence d'un পান্ধ portant tissu de commerces et services publics

024-242400752-20201210-2020 6 15-DE USede 200 entreprises artisanales ou commerciales sont dénombrées. Au 31 décembre 2014, 36.7 % des oStès salariés relévait ପ୍ରତିଃ secteurs commerciaux, du domaine des transports et de celui des services.

L'importance des emplois liés aux services publics est due à la présence d'une gendarmerie, d'un collège, d'un lycée d'enseignement professionnel, de la Maison familiale rurale de La Filolie et d'une maison de retraite de 110 lits, auxquels s'ajoutent des administrations pourvoyeuses d'emplois (dont le siège de la communauté de communes Périgord-Limousin, le CIAS, la mairie de Thiviers, etc.). Ainsi, les établissements du service public représentaient 35% des emplois sur la commune en 2014.

A l'échelle du territoire communal, l'espace agricole reste important pourtant le nombre d'exploitations a nettement diminué ces dernières années. Cette activité représente moins de 2% de la population active de la commune.

o au maintien d'activités industrielles génératrices d'emplois et de passages sur la commune

La commune de Thiviers accueille sur son territoire des entreprises artisanales et industrielles variées.

Parmi elles, deux activités sont génératrices d'un nombre important d'emplois : le centre d'abattage situé à Enclervalle qui est l'un des plus importants du Sud-ouest et le secteur des entreprises de transport.

Le site d'exploitation de la S.A. Carrières de Thiviers représente également une activité industrielle importante pour la commune et plus largement pour le bassin de vie de Thiviers. Elle génère <u>60 emplois directs et implique plus largement entre 300 et 350 emplois liés à l'activité de son site d'exploitation</u>. Ainsi, elle participe notamment activement à la vitalité des entreprises de transport locales en faisant constamment appel à des entreprises de transport routier de Dordogne. La SA Carrières de Thiviers estime participer ainsi à maintenir 120 emplois dans le domaine des transports. Elle contribue également au maintien d'activité des commerces sur le territoire.

En conclusion, la commune de Thiviers, implantée entre les deux grands pôles urbains que sont Limoges et Périgueux, exerce une fonction de ville centre sur l'espace rural environnant grâce à sa localisation stratégique (desserte par la N21, à mi-chemin entre Limoges et Périgueux) et à son accueil d'activités économiques (industries, services et commerces) diversifiées. En effet, la diversité des emplois et des services offerts permet de maintenir autour de Thiviers la résidence d'une population active.

Toutefois, son attractivité demeure limitée, comme l'atteste notamment les baisses de la population démographique au cours des dernières décennies, et est largement tributaire du bassin d'emplois existants sur la commune. Dans ce contexte, le maintien de l'activité des carrières, site industriel conséquent, constitue un enjeu économique d'envergure.

1.2 Exposé des motifs et présentation du site d'exploitation de la carrière de Thiviers

La société Carrières de Thiviers dispose d'une carrière à ciel ouvert de grès métamorphiques sur la commune de Thiviers. Bénéficiant de l'autorisation d'exploiter cette carrière depuis 1995, la société voit son activité autorisée par un arrêté préfectoral qui arrive à terme le 27 juin 2032. La carrière s'articule autour de 2 zones d'extraction : une zone à l'Ouest du site sur le lieu-dit « Planeau » couvrant une surface d'environ 16 hectares, une zone à l'Est du site sur le lieu-dit « La Rigaudie » couvrant actuellement une surface d'environ 17 hectares. Le site d'exploitation de la carrière de Thiviers dispose également d'une station de broyage, concassage et criblage des minéraux située en partie centrale du site.

La carrière se caractérise actuellement de la manière suivante :

- Carrière d'intérêt supra-départementale qui fournit en Dordogne et dans les départements limitro par le production par en Gironde) une matière nécessaire à la construction des routes

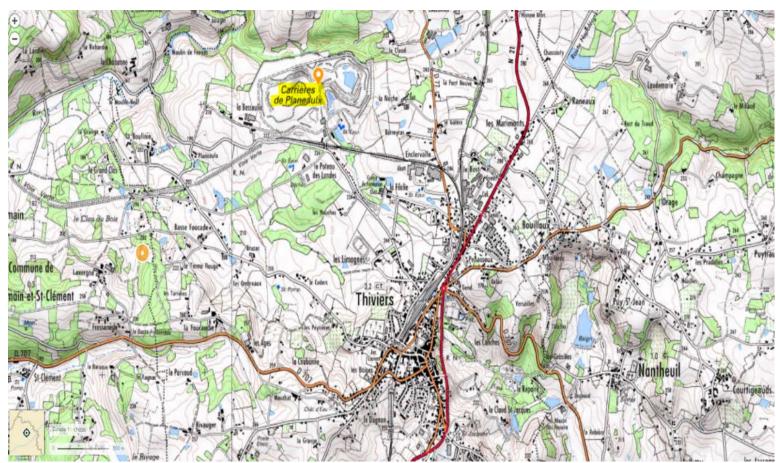
 | 024-2|production moyenne d'01-million de tonnes par an) |
 | Reçu le 16/12/2020 |
 | Publiceule carrière disposant d'un embranchement ferroviaire dans l'ancienne région « Aquitaine »
 - Carrière génératrice d'une soixantaine d'emplois sur le secteur de Thiviers et de nombreux emplois indirects au niveau de la région Nouvelle Aquitaine

Anticipant l'épuisement des minéraux des zones d'extraction actuelles et en vue de s'assurer la pérennité de son activité, la société projette l'extension vers l'Est de sa zone d'extraction de « La Rigaudie » pour une surface exploitable de 10,4 hectares.

A. Localisation du projet

Le projet est localisé sur la commune de THIVIERS. Celle-ci se situe au Nord-Est du département de la Dordogne, à une trentaine de kilomètres de l'agglomération de Périgueux.

Le site d'exploitation de la carrière s'étend au Nord-Ouest du territoire communal. Implanté à une distance comprise entre 1.5 et 2 km du centre-ville de Thiviers, il s'inscrit dans la zone de transition entre la partie suburbaine de l'agglomération et son environnement rural. L'ensemble de la carrière (extension projetée comprise) s'étend sur les lieux-dits : « Planeau », « la Bessoulie», « La Rigaudie », «Terres de la Noche », « la Noche » et « la Baraira ».



Carte IGN permettant de localiser la carrière sur THIVIERS



Vue aérienne de 2012 de la carrière

Le projet d'extension qui fait l'objet de ce dossier concerne un ensemble principal situé dans le prolongement Est de la zone d'extraction de « La Rigaudie ». Cet ensemble est destiné à accroître les réserves du gisement du site. Il couvre une surface totale d'environ 20,3 ha, dont 10,4 ha réellement exploitables.

B. Topographie des terrains et organisation interne de l'activité de la carrière

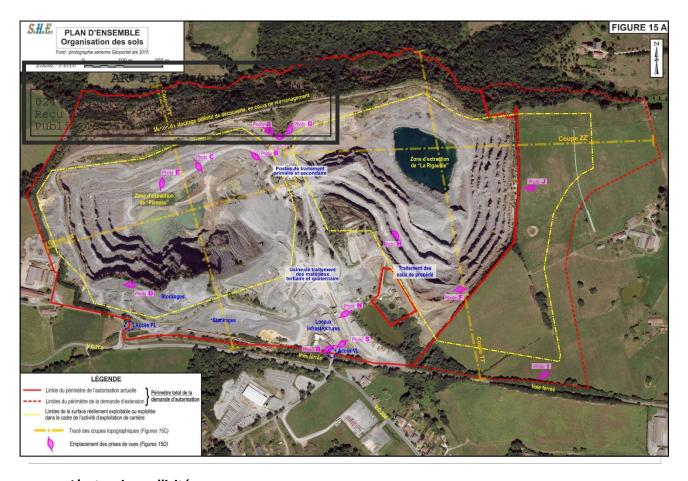
Le site concerné par l'exploitation de la carrière se trouve en partie nord-ouest du plateau de Thiviers, dont l'altitude moyenne se situe entre les cotes 200 et 250m NGF environ.

Ce plateau est limité côté Ouest par la vallée de la Rivière La Côle, qui s'écoule vers le sud-ouest à une distance minimale d'environ 500 m à l'ouest du site, et dont la basse vallée se trouve ici entre les cotes 160 et 170m NGF. Les affluents de La Côle marquent également la morphologie du plateau, qu'ils entaillent transversalement, tel le ruisseau de la Ganne qui longe la bordure Nord du périmètre du site d'exploitation.

La partie dominante du relief de ce plateau est représentée par la ligne de crête sur laquelle s'étend en particulier l'agglomération de Thiviers, au sud-est du site d'exploitation, entre les cotes 250 et 280 m NGF environ.

A l'intérieur du périmètre du site d'exploitation, les surfaces se partagent entre :

- les secteurs réservés à l'activité d'exploitation de carrière, qui comprennent deux zones d'extraction en forme de cavités ;
- la partie centrale et sud du site, qui accueille l'ensemble des activités de traitement des matériaux et les infrastructures.



o L'extension sollicitée :

La surface de l'extension est actuellement occupée par un ensemble de prairies pâturées et de prairies améliorées comprenant quelques haies et une mare dont le terrain naturel se situe entre 230 et 255 m NGF environ. Une bande d'une cinquantaine de mètres en bordure Est de cette extension n'est pas exploitable : elle sera destinée à la mise en place d'un aménagement d'ordre acoustique et paysager. La pointe Nord-Est de l'extension ne sera pas non plus exploitable : elle sera réservée à la création d'une zone humide avec mares, destinée à compenser la suppression de la mare existant actuellement dans le périmètre de l'extension.

C. Caractérisation de l'environnement humain du site

Environnement industriel

La carrière se trouve à proximité de deux zones d'activités : Z.A. « Les Landes de Planeaux » situé au Sud du site, et Z.A. d'« Enclairvalle », au Sud-Est du site.

Le périmètre d'extension se rapprocherait de la zone d'activité d'Enclairvalle.

Environnement résidentiel

Ce site s'inscrit dans la zone de transition entre la partie suburbaine de l'agglomération et son environnement rural. Le périmètre d'extension rapprocherait les activités d'extraction de la carrière de certaines habitations. Les zones d'habitation les plus concernées par le projet seraient tout particulièrement les maisons isolées à l'intérieur des terres (aux lieux-dits La Noche, le Claud, Bareyra), la MFR La Filolie, les habitations longeant la VIC 204 (lotissement Poteau des Landes notamment), celles longeant la D77 et celles implantées à la promenade de la Sablière.

Activités agricoles

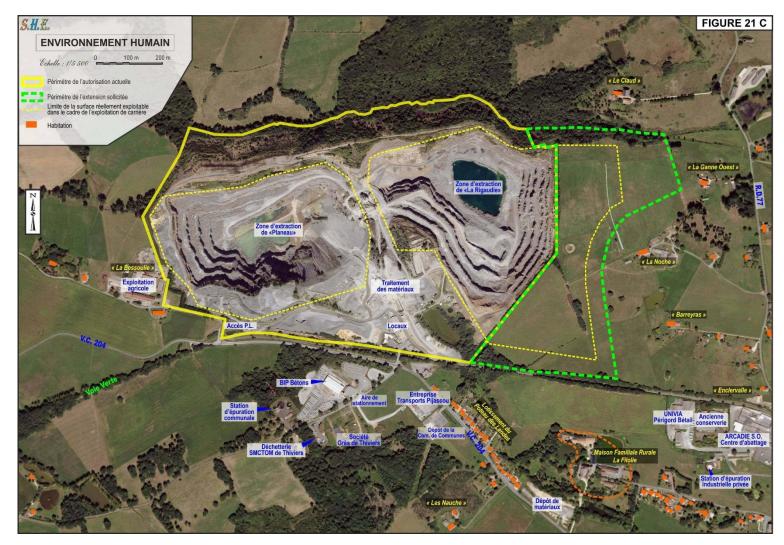
Pos activités et hâtiments agricoles sent recensés :

A la BestBulि**P(páresile∪sre**116), exploitatior agricole en activité : EARL Planeau activité d'élevage

024-2de bovinse et de obuffles 2020_6_15-DE

Publication de céréales et élevage de porcs

Au Claud, exploitation agricole en activité : polyculture : céréales, élevage de bovins



D. Paysage du site

Le paysage naturel autour de la carrière est constitué de formes simples, reliefs de vallées discrètes et de plateaux cultivés avec des ponctuations végétales. Les reliefs boisés forment des éléments distinctifs qui font office de repères visuels. On observe une juxtaposition de prairies, de boisements et de haies bocagères. La carrière est bordée au Nord par le petit vallon de La Gane, ruisseau qui se jette à l'Ouest dans La Cole.

L'environnement du site comprend un <u>maillage routier dense</u> et présente des <u>habitations plus ou moins</u> <u>proches</u> de la carrière.

Le site d'exploitation actuel présente des <u>reliefs artificiels</u> d'une part creusés par l'exploitation (zones d'extraction de « Planeau » et la « Rigaudie ») et d'autre part accumulés en bordure nord par le merlon de découverte longeant La Gane ainsi que sous la forme de stockage de matériaux.

Le merlon principal de la carrière existante, côté Nord, est d'une façon générale très visible depuis les environs de la carrière. Il forme aujourd'hui un relief apparaissant comme une véritable colline à l'échelle

du paysage local. Le projet d'extension afin de limiter l'étalement dans le paysage de la carrière fait le choix de privilégier la forme d'une grande excavation, invisible depuis les environs, entouré de reliefs (les perlons) qui feront l'objet d'un traitement paysager. Le projet d'extension engendrera donc la constitution autres reliefs, dont des merlons périphériques à pocation principalement de protection acoustique. Ces ellers introduit on propose propose d'extension engendrera donc la constitution ces lieux, plus artificielle. La société prévoit ainsi des resures é d'évitement 2 et o de réduction afin de lir liter l'impact visuel des merlons. Elle propose un programme de végétalisation des merlons penphenques leur permettant d'acquérir un aspect bocager.

E. Co-visibilités et perceptions de l'état actuel de la carrière

L'analyse des vues est issue de l'étude paysagère réalisée par le bureau d'études Jacques SEGUI en mai 2017.

Les perceptions qui ont été étudiées dans l'environnement du site révèlent d'une part les vues à partir des routes existantes (parcours de a à i), et d'autre part depuis les habitations (vues de 1 à 15). En conclusion, les vues actuelles jugées les plus sensibles des carrières car permettant une perception évidente des éléments des merlons impactant le paysage sont les vues prises à moyenne distance au niveau de Jalager (parcours c, vue 5), la Jitole (parcours h, vue 14) et au château de Razac (parcours i, vue 15) et la vue proche prise à la ferme de Bessoulie (parcours c, vue 2).

F. Accès au site

L'accès routier au site actuel s'effectue depuis la Voie Communautaire n°204, qui relie la partie ouest de l'agglomération de Thiviers à la commune limitrophe de Saint-Romain-et-Saint-Clément.

Ce site d'exploitation présente l'avantage d'être raccordé au réseau ferré par l'intermédiaire d'une installation terminale embranchée, située sur l'ancienne ligne Thiviers / St-Pardoux-la-Rivière, et raccordée à la gare de Thiviers. Ceci permet de partager le mode de transport des matériaux du site entre le fret ferroviaire et le transport routier.

1.3 Présentation du projet d'extension de la carrière de Thiviers

A. Surfacique du projet

Le dossier ICPE de la SA CARRIERES DE THIVIERS fait état d'une demande d'exploitation de la parcelle BL 99 de 80a 60ca, qui accueillait anciennement une station d'épuration de la commune. Cette parcelle faisant déjà partie de l'emprise zonée UYC sera considérée pour le présent dossier comme appartenant à la surface du périmètre actuel.

Le projet d'extension de la carrière se situe dans le prolongement Est de l'autorisation actuelle. Il couvre une surface de 20 hectares 30a 13ca situés dans les lieux-dits « La Rigaudie », «Terres de la Noche », « la Noche » et « la Baraira ». L'emprise cadastrale totale des terrains de la carrière de Thiviers après extension est présentée ci-dessous :

	AUTORISATION ACTUELLE + BL 99	DEMANDE D'EXTENSION	TOTAL (actuel + extension)
PERIMETRE TOTAL:	73 ha 97 a 28 ca	20 ha 30 a 13 ca	94 ha 27 a 41 ca
dont surface réellement exploitable dans le cadre de l'activité d'exploitation de la carrière :	42,8 ha	10,4 ha	53,2 ha

Sur les 20 hectares et 30 ares objet de la demande d'extension, environ 16 hectares seront utilisés pour les besoins des travaux d'exploitation (zone d'extraction et aménagement des abords) dont environ 10,4 ha de surface exploitable.

L'emprise cadastrale détaillée de la zone d'extension est présentée ci-dessous :

LIEU-DI	т	SECTION CADASTRALE	NUMEROS DES PARCELLES	SUPERFICE DEMANDEE / SUPERFICIE EXPLOITABLE	TOTAL DE LA SUPERFICIE DEMANDEE	DONT SURFACE REELLEMENT EXPLOITABLE DANS LE CADRE DE L'ACTIVITE D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE	PROPRIETAIRE
La Rigaudie		BL	166, 169, 171, 173, 175, 177	S.d = 5 ha 33 a 70 ca S.e = 4 ha 14 a 78 ca			La Société des Carrières de Thiviers
Terrres de la No			46, 52 180, 153, 154,155,156,157 , 158, 178, 183, 184, 187, 182, 195, 193, 196, 191, 199	S.d = 11 ha 08 a 24 ca S.e = 5 ha 15 a 64 ca			est propriétaire de la totalité des parcelles du lieu-dit La Noche et du lieu-dit Terres de la Noche à l'exception des parcelles BL
La Noche		AL	510, 505	S.d = 82 a 11 ca S.e = 0	20 ha 30 a 13 ca	10, 4 ha	153,155 et 157. Pour l'ensemble des parcelles
La Baraira		AL	12, 479, 481, 477, 489, 506, 522 , 523	S.d = 3 ha 06 a S.e = 1 ha 09 a 58 ca			restantes, il n'en est pas le propriétaire. Il dispose toutefois du droit d'exploiter les terrains par le biais de contrats de fortage conclus avec M. Pierre CHARRON et M. et Mme ROUSSEAU (valide jusqu'en 2035).

B. Intérêt général du projet d'extension de la carrière

ntérêt général de ce projet réside en trois points majeurs :

AR Prefecture

• pérenniser le tissu économique local associe à l'activité des carrières 024-242400752-20201210-2020_6_15-DE

Publie le la commune de Thiviers de la commune de Thiviers

SA, GARRIERES DE THIVIERS représente l'une des p∎incipales activités industrielles du Périgord vert et l'un

L'exploitation de la carrière de Thiviers joue un rôle majeur dans l'activité économique de la commune de Thiviers et plus largement dynamise l'activité économique du département de la Dordogne. Le projet permettra la poursuite de l'ensemble des activités exercées sur ce site et par conséquent le maintien des emplois directs et indirects associés.

Emplois directs

L'emploi direct sur le site représente aujourd'hui une équipe de 40 personnes liées directement à la production sur le site, auxquelles s'ajoutent une vingtaine d'emplois de structure rattachés au site (dont 8 itinérants), liés à la gestion de la société et ses filiales.

Emplois indirects

Les emplois indirects sont principalement générés par le transport routier lié à l'activité du site. Une centaine de camions sont mobilisés impliquant environ 120 emplois indirects. Le fret ferroviaire suscite également des embauches notamment pour l'entretien des wagons. Enfin, la sous-traitance représente environ 150 emplois.

En tout, on comptabilise donc plus de 300 emplois directs et indirects liés à l'activité de ce site.

Avec les autres sites du groupe (SA Carrières de Thiviers + filiales), le total atteint environ 450 emplois directs et indirects.

Par ailleurs, l'activité des carrières génère également une retombée économique ponctuelle pour les restaurants et commerces locaux qui bénéficient d'une fréquentation accrue grâce aux flux de personnes résultant de l'activité du site (travailleurs, fournisseur et clients des carrières sont autant de clients supplémentaires pour le commerce et la restauration locale). L'extension favorisera le maintien voire l'augmentation de ces retombées positives sur l'économie locale.

De plus, l'extension du site permettra le maintien du versement de la contribution économique territoriale qui contribue aux revenus de la commune de Thiviers et la communauté de communes Périgord Limousin.

- fournir une matière nécessaire pour les chantiers de bâtiments et de travaux publics, principalement la construction des routes, locaux
- les gisements extraits de ladite carrière et traités sur site correspondent à des besoins avérés pour nombre d'entreprises et collectivités du secteur
- la présence d'un gisement complémentaire permet d'envisager la poursuite de l'exploitation dans le prolongement de la carrière existante et satisfaire la demande
- limiter les déplacements grâce à la mise à disposition d'une carrière de proximité présentant une activité dont le rayonnement s'évalue au niveau supra-départemental

L'implantation géographique du site est essentielle pour différents marchés locaux ou régionaux. Reconnue pour la qualité de ses matériaux, la carrière de Thiviers approvisionne abondamment les marchés de la construction / de l'équipement des voies de la Dordogne et des départements limitrophes (Gironde, Corrèze, Lot et Garonne) en diorites.

Le contexte géologique du Sud-Ouest de la France confère au site de Thiviers une importance toute particulière dans l'approvisionnement des principaux chantiers structurants de ce territoire (routes à fort trafic, autoroutes, aéroports, structures de voies ferrées, enrochements en protection fluviale ou maritime...) par la proximité qu'il représente sur ce type de produits. Les autres matériaux de qualité similaire se situent plus au Nord (Deux-Sèvres, Vendée...) ou à l'Est (Massif Central...).

n effet, le site Rexploration de produces alimente par exemple de manière conséquente et fréquente les cleurs 2 de 400 construction. Grace à son embranchement ferroviaire, la carrière de productes de limiter les nuisances générées par le transport. Il convient ainsi de rappeler qu'il s'agit de la seule carrière embranchée de « l'ancienne Aquitaine ». D'autre part, la carrière entretient également des relations commerciales conséquentes avec des clients situés dans le Lot et Garonne et le Sud de la Gironde. Pour ceux-ci, l'entreprise privilégie le transport des matériaux par route au vu des moindres quantités commandées. Ainsi, tout éloignement du site de production ferait augmenter le coût de fourniture pour les clients des carrières et mettrait en péril un mode d'approvisionnement réactif, favorable au développement durable, qui est actuellement source de satisfaction pour tous les acteurs de la construction.

C. Justification du choix du site d'extension par l'exploitant « SA Carrières de Thiviers »

Qualité géologique du gisement

Le gisement actuel du site de Thiviers est connu et reconnu au niveau régional pour ses qualités. Le gisement identifié sur l'extension Est poursuit le gisement actuel et est d'une qualité similaire.

Optimisation des bénéfices d'un positionnement géographique stratégique et d'infrastructures existantes efficientes

L'implantation géographique du site est essentielle pour assurer l'approvisionnement des chantiers des travaux publics et de l'industrie nécessitant des produits élaborés à l'échelle du département, des départements limitrophes mais aussi de la région.

Au niveau local, l'usine de préfabrication, qui s'est développée à côté de la carrière, repose sur la production de constituants (sables et gravillons) à proximité immédiate.

Au niveau départemental, les marchés de granulats éruptifs de la Dordogne sont approvisionnés majoritairement par le site de Thiviers. Par conséquent, tout éloignement du site de production ferait augmenter le coût de fourniture.

Au niveau supra-départementale, le gisement de la carrière de Thiviers est aussi bien positionné pour les marchés de plusieurs départements limitrophes. C'est notamment le cas pour la Gironde pour lequel Thiviers est le site le plus proche en fourniture de matériaux éruptifs, mais également pour certaines applications spécifiques sur le Lot et Garonne, le Lot, la Corrèze, la Haute Vienne, les Landes...

Le site, positionné au plus proche de ses marchés, assure ainsi le maintien des coûts d'approvisionnement de ses différents clients (publics et privés).

De plus, le site de Thiviers est l'un des rares sites avec un embranchement ferroviaire opérationnel au niveau national et le seul en Aquitaine. Cet atout favorise la compétitivité de l'entreprise sur moyenne distance au niveau régional et permet une capacité de livraison importante sur les chantiers significatifs (autoroutiers, ouvrages d'art, ferroviaire ...).

L'implantation des infrastructures actuelles (usine et bureaux) sur le site est également un facteur déterminant qui favorise la recherche de gisements en extension.

Facilités du site pour la prise en compte des contraintes environnementales

<u>n faisant le choix d'une extension dans le prolong</u>ement de la carrière actuelle de Thiviers, la société l'assure ainsi d'**ar** p**rojet fjeidimitée**au maximum les inpacts environnementaux.

ပ_{ဂ္}က္ဖုပ္နစ္မေန_ွမ္မက္မြဲချား<u>stigue</u>ျ<u>enterrain d'emprise</u> de l'extension projetée n'est concerné par aucune servitude. e terrain déstiné အပုံအစုတ် pérations d'extraction n'est pas boisé : une opération de défrichement n'est donc Publié le 16/12/2020 as nécessaire. Il n'est pas inclus dans un périmètre de protection des eaux potables. Il ne présente pas

d'intérêt écologique, faunistique ou floristique remarquables (pas de zone Natura 2000, pas de ZICO, etc.). Seule une mare classée zone humide fera l'objet d'une mesure de compensation. Les espaces agricoles en question sont de faible valeur patrimoniale. Le projet ne porte préjudice à aucun produit d'appellation d'origine contrôlée.

L'environnement direct du site est connu et l'exploitant dispose d'un certain nombre de mesures environnementales qui lui permettent d'anticiper de façon assez précise l'évolution de ses impacts dans le cadre de l'extension du site.

Grâce à la présence de l'embranchement ferroviaire, les impacts liés au transport (émissions de gaz à effet de serre, engorgement du trafic routier) sont fortement réduits.

Possibilité de maîtrise foncière

La SA CARRIERES DE THIVIERS détient la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains concernés par le projet.

Les difficultés soulevées lors de l'examen de solutions de substitution

Dans le cas d'une exploitation de carrière, peu de solutions fondamentales de substitution sont réalisables du fait du caractère figé de la localisation des gisements.

En revanche, des choix liés à la précision du périmètre et aux modalités d'exploitation sont possibles.

Ainsi, dans le cas présent, l'élaboration de ce projet s'est faite de façon itérative, en associant les contraintes techniques d'exploitation aux éléments issus de l'analyse de l'état initial du site et des effets potentiels de l'exploitation.

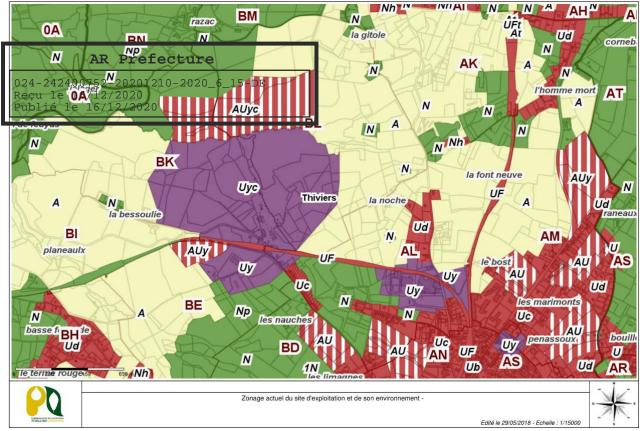
PARTIE 2 : Description du contenu modificatif retenu pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

2.1 Contexte et description de la mise en compatibilité projetée du PLU

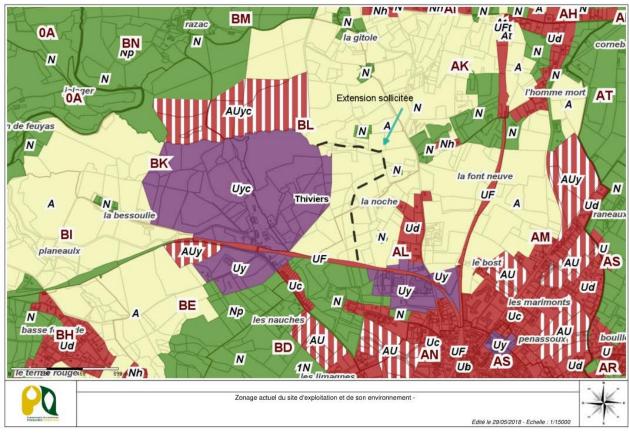
Le présent projet d'extension des carrières est compatible avec les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU en s'inscrivant dans l'objectif de conforter les activités économiques industrielles.

Ce dossier vise le maintien de l'activité des Carrières de Thiviers en permettant l'extension de son site d'extraction dans le prolongement Est de la zone actuelle. Le zonage actuel du terrain ne permet pas cette opération. En effet, le terrain retenu par l'exploitant pour l'extension est classé en zone A c'est-à-dire qu'il correspond à un terrain destiné à supporter une activité économique agricole.

Pour pouvoir accepter le projet d'extension des carrières, deux zones de l'actuel PLU permettent l'exploitation des carrières: la zone UYc ou AUYc. La zone UYc correspond aux terrains équipés pour les carrières en cours d'exploitation du sous-sol. La communauté de communes opte pour le classement en zone AUYc correspondant aux terrains à caractère naturel destinés à être ouverts à l'urbanisation pour des sites présentant des potentialités d'exploitation du sous-sol. A la différence du zonage en UYc, le zonage en AUYc conditionne le projet d'exploitation des terrains d'extension et de potentiel réalisation de bâtiments nécessaires à cette exploitation à l'« existence de voies et réseaux les desservant permet[tant] de répondre aux besoins de l'exploitation et du transport des matériaux extraits »



Cartographie du zonage actuel : L'emprise de la carrière est zonée en Uyc correspondant au bloc violet sur le plan.



Cartographie du zonage actuel, avec le secteur concerné par l'extension délimité en noir dans la zone A

En conséquence, la mise en compatibilité aura donc pour effet d'augmenter la surface du secteur AUYc de 20 ha 30 a et 13 ca entraînant la réduction de 20 ha 30 a et 13 ca de la surface du secteur A.

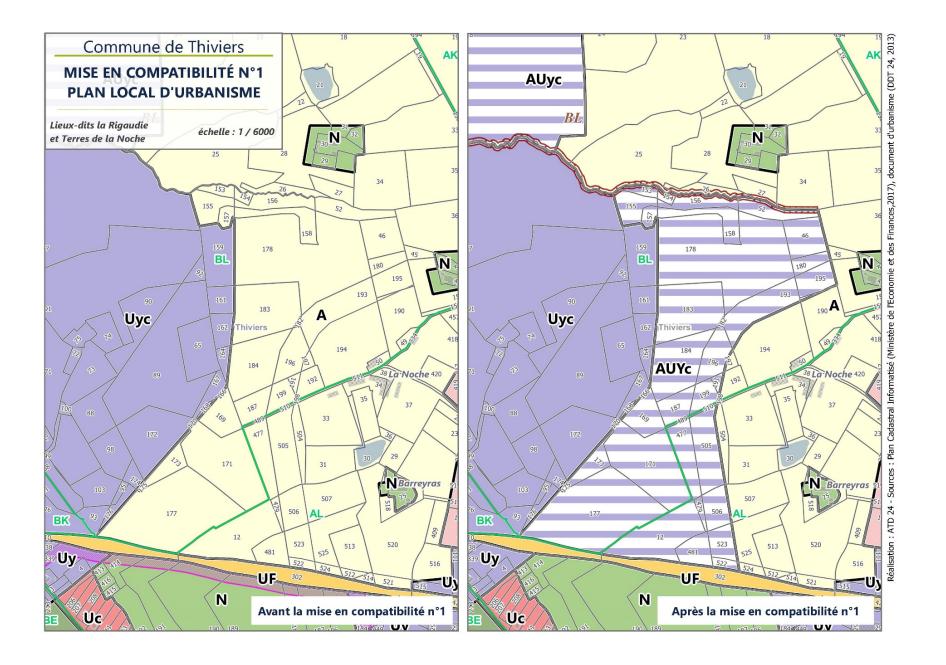
	Tableau en AR de Madidente de p	projet sur le bila	des surfaces d	u PLU
O F	<mark>924-242400752-20201210-2020_0</mark> Reçu le 16/1 2/0023 Publié le 16/12/2020	5_15-DE AVANT	E PROJET	APRES LE PROJET
	Zone O'C	73 lia 2	4 a 74 ca	73 ha 44 a 74 ca
	Zone A	921 ha	30 a 90 ca	901 ha 00 a 77 ca
	Zona AUYc	66 ha 1	L5 a 03 ca	86 ha 45 a 16 ca

La présente déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU a pour objectif d'apporter les ajustements suivants au PLU applicable :

- **Informer du projet d'extension des carrières dans les différentes pièces du PLU** (rapport de présentation et PADD notamment)
- Zoner en AUYc la zone d'extension projetée de la carrière, entraînant donc une suppression de
 20 ha 30 a 13 ca de terrains actuellement zonés en espaces agricoles
- Identifier le ruisseau La Gane et la ripisylve l'entourant en tant qu'élément de paysage à protéger pour des motifs écologiques par l'article L 151-23 du code de l'urbanisme
- Définir des Orientations d'Aménagement et de Programmation spécifiques à cette nouvelle zone AUYc, permettant d'encadrer les accès et desserte, l'intégration paysagère et environnementale
- Ajuster le règlement de la zone AUYc

La mise en compatibilité consiste donc à :

- Informer de la réalisation du projet d'extension des carrières vers l'est et justifier son intérêt général dans le présent rapport de présentation
- Informer de la réalisation du projet d'extension des carrières vers l'est dans le PADD et modifier la carte du PADD en mettant à jour le contour des carrières après extension
- Modifier le règlement graphique en :
 - > changeant le zonage du terrain retenu pour le projet d'extension : intégration en zone AUYc en lieu et place du zonage A actuel
 - > identifiant la ripisylve entourant le ruisseau la Gane en tant qu'élément de paysage à protéger pour des motifs écologiques et paysagers par application de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme dans la pièce graphique du règlement
- Ajuster les règles spécifiques à la zone AUYc dans le règlement écrit
- Créer une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour encadrer les accès et desserte, l'intégration paysagère et environnementale au niveau de la future zone AUYc de « La Rigaudie »



2.2 Tableau récapitulatif des modifications apportées aux pièces du PLU

۷.	2 Tableau Te	ecapitulatif des modifications apportees aux pieces du PLU			
Г		Prefecture MODIFIES 020_6_15-DE			
	Reçu le 16/12/2 Publié le 16/12	020			
_	RAPPORT DE PRI	ESENTATION			
	AJOUT	Le présent dossier vaut rapport de présentation expliquant et justifiant la procédure de DECPRO MEC n°1 du PLU de Thiviers. Il sera ajouté aux rapports de présentation ayant justifié les procédures d'élaboration et d'évolution du PLU précédentes.			
	MODIFICATION	Le tableau des surfaces des zones sera actualisé.			
	PADD (Projet d'Aména	gement et de Développement Durable)			
	AJOUT	IV Conforter l'activité économique 3. La carrière et ses projets d'extension Ajout de la phrase : « Un projet d'extension de la carrière Planeau vers l'Est en prolongement du site actuel est validé en vue de pérenniser l'activité économique générée par l'entreprise sur la commune ».			
	MODIFICATION	Carte du PADD: - Suppression de la flèche relative au projet de voie carrières > abattoirs correspondant à l'ER n°1 supprimé par la modification du PLU de 2006 - Intégration en zonage « développement des carrières » de l'emprise de l'extension Est des carrières			
		III Améliorer le fonctionnement urbain 1. La création d'infrastructures a) L'amélioration de la circulation dans le quartier des Limagnes Phrase à modifier: « Le PADD retient le principe de création d'une voie joignant les abattoirs aux carrières afin de libérer le quartier des Limagnes de la circulation des poids lourds se rendant à la carrière. » Modification: « Le PADD retient le principe de création d'une voie nouvelle joignant directement les carrières de Thiviers à la route nationale n°21, afin de libérer la voie communautaire n°204 de la circulation des poids lourds se rendant à la carrière. »			
		b) Le traitement de la RN21 Modification du paraphe : « Le gestionnaire de la RN 21 est l'Etat. L'étude d'un projet de déviation par l'Ouest n'est pas encore programmée. Néanmoins, Pour éviter toute aggravation de la situation existante, quelques points durs de passage obligé ont été fixés. En l'attente de ce projet, il n'est pas prévu d'aménagement sur la RN 21. »			
		VII la protection des zones fragiles 3. Les bois dans les secteurs d'exploitation des carrières Phrase à modifier: « Ils bénéficiaient dans le Plan d'Occupation des Sols d'une protection au titre des espaces boisés classés. Cette protection sera conservée dans le Plan Local d'Urbanisme. » Modification: « Les bois situés entre Planeau et Razac bénéficiaient dans le Plan d'Occupation des Sols d'une protection. Après la tempête de 1999, ces bois ont beaucoup souffert, il n'a pas été jugé opportun de s'opposer au projet d'extension			

EBC (Espaces Boisés Classés). »

des carrières pour préserver ces boisements. Ces bois ne sont donc plus classés

OAP

(Orientations d'Aménagement et de Programmation)

	AJOUT		P⊅e£@A2ur ænt réalisées pou	
Γ	024-24240	0752-2	Rigaudie ₂₀ Elles permettront () paysagère et environnemental (2020	'enc
ľ	Reçu le 1	L6/12/2	paysagère et environnemental	des
П	Publié le	e 16/12	(2020	

la nouvelle zone AUyc, spécifiques au site de La encadrer les accès et desserte, et l'intégration des futurs aménagements (texte et carte).

REGLEMENT

AJOUT

AUY 2 - Occupations ou utilisations du sol soumises à des conditions particulières « L'exploitation du sol et du sous-sol et la construction des bâtiments nécessaires à l'activité d'exploitation du sous-sol des carrières pourront se faire sans procédure d'évolution du PLU à partir du moment où les réseaux (voies et réseaux divers) ont été amenés en capacité suffisante, qu'aucune modification du périmètre ou du règlement de la zone AUYc n'est nécessaire et que l'exploitation a été autorisée dans le cadre de la règlementation des installations classées. »

AUY 13- Espaces libres et plantations, espaces boisés classés

« Le ruisseau La Gane et sa ripisylve sont identifiés en tant qu'élément du paysage à préserver pour des motifs écologiques en application de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme. Dans ce secteur de protection qui s'étend de 5 mètres de part et d'autre du cours d'eau, toute coupe et tout abattage d'arbre seront soumis à autorisation. Toute opération d'affouillement ou d'exhaussement des sols devra faire l'objet d'une demande d'autorisation. Dans le cadre des projets d'extension des carrières, en cas de création ou extension de merlons longeant le ruisseau, le pied du merlon quand il aura atteint sa hauteur maximale devra être situé à au moins 7 mètres de l'axe du ruisseau. Toutes les mesures nécessaires devront être prises pour éviter la pollution du ruisseau et réduire au maximum les nuisances à proximité de cet espace. »

[...]

« La remise en état des lieux en fin d'exploitation des carrières autorisées en application de l'article AUY 1, devra être effectuée en fonction d'un plan de remodelage des terrains et de replantation, qui respecte les caractéristiques des espaces naturels environnants. En particulier, il est recommandé que les fronts de taille soient traités par paliers ensemencés d'espèces arboricoles adaptées au milieu environnant. La remise en état du site d'exploitation devra être réalisée conformément aux recommandations et prescriptions des services de l'Etat. »

MODIFICATION

Pièces graphiques du règlement du PLU :

- Modification de zonage : emprise de 20ha 30a 13ca correspondant à l'extension dans le prolongement Est des carrières zonée en AUYc
- Identification du ruisseau La Gane avec sa ripisylve (bande de 10m) en tant qu'élément à protéger pour des motifs écologiques en application de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme

ANNEXES

Non modifiées

PARTIE 3 : Justification de la démarche adoptée et du contenu nodificatif[®]reteffic dans le cadre de cette déclaration de projet

Reçu le 16/12/2020 Publi**fic**e 1**9/27/17/29 tion**

de prendre en compte les enjeux

environnementaux et sécuritaires

soucieuse

- A. Prise en compte de l'environnement dans la mise en compatibilité du PLU
- Un impact écologique amoindri par la mise en œuvre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme : identification du ruisseau la Gane et de sa ripisylve en tant qu'élément de paysage à protéger pour des motifs écologiques

Les terrains concernés par les zones d'exploitation du projet se trouvent en dehors des zonages et contraintes liées au milieu naturel. Ainsi les zones d'exploitation du projet n'appartiennent à aucune ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), aucun Parc Naturel, aucune zone NATURA 2000, aucun Site d'Intérêt Communautaire, aucune ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux). Le projet n'est, par ailleurs, concerné par aucun périmètre de protection de captage d'eau souterraine.

En revanche, l'emprise foncière de la carrière actuelle et celle de la demande d'extension sont concernées dans leur extrémité Nord par la ZNIEFF de type 2 «Réseau hydrographique de la Côle en amont de Saint-Jean-de-Côle». Le zonage en AUYC va donc impacter une partie Nord de la ZNIEFF de type 2 «Réseau hydrographique de la Côle en amont de Saint-Jean-de-Côle».

Le réseau hydrographique de la Cole présente un intérêt global qui se retrouve dans le peuplement piscicole et par son occupation potentielle par le Vison d'Europe. Les vallées et vallons, en pente plus ou moins fortes, sont occupées par des milieux variés qui permettent l'accueil d'une avifaune diversifiée.

D'après l'ingénieur écologue Gérard Garbaye sollicité pour l'établissement d'un diagnostic faune-flore dans le cadre de l'étude d'impact du dossier ICPE, il semblerait que la ripisylve le long du ruisseau la Gane joue le rôle de corridor écologique pour une faune variée dont potentiellement le Vison d'Europe.

En vue d'assurer la protection de cet espace qui revêt une fonction écologique importante, la communauté de communes a décidé d'appliquer l'article L151-23 du code de l'urbanisme.

En effet l'article L151-23 du code de l'urbanisme indique que « le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres. Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent. »

Grâce à ce dispositif, le ruisseau la Gane et la ripisylve l'entourant sont identifiés en tant qu'élément de paysage à protéger pour des motifs écologiques.

Dans cette perspective, toute coupe ou tout abattage d'arbre dans ce secteur seront soumis à autorisation. Toute opération d'affouillement ou d'exhaussement des sols devra faire l'objet d'une demande d'autorisation. En cas de création de merlon sur la zone d'extension de la Rigaudie, le pied du merlon créé devra être situé à au moins 7 mètres de l'axe du ruisseau. Toutes les mesures nécessaires devront être prises pour éviter la pollution du ruisseau et réduire au maximum les nuisances à proximité de cet espace.

Un in part par gen amoindri par les dispositions déjà existantes sur le règlement de la zone

024-2424**0**0752**dy,PJU de Thiviers**_15-DE

Reçu le 16/12/2020

L'articlei €AU¥ 16/1 relatif qux espaces libres, plantations et espaces boisés classés formule déjà des recommandations ann de favoriser une meilleure insertion du site après sa remise en état. Celles-ci seront conservées et amendées dans le cadre de la présente procédure de mise en compatibilité :

Extrait futur article AUY 13 – « La remise en état des lieux en fin d'exploitation des carrières autorisées en application de l'article AUY 1, devra être effectuée en fonction d'un plan de remodelage des terrains et de replantation, qui respecte les caractéristiques des espaces naturels environnants. En particulier, il est recommandé que les fronts de taille soient traités par paliers ensemencés d'espèces arboricoles adaptées au milieu environnant. La remise en état du site d'exploitation devra être réalisée conformément aux recommandations et prescriptions des services de l'Etat. »

Un projet sans impact sur la mise en valeur du patrimoine architectural local

L'exploitation et son projet d'extension se situent en dehors de tout périmètre protégé au titre de la réglementation sur les monuments historiques, les sites patrimoniaux remarquables, les sites inscrits ou classés et sans possibilité de relation visuelle. Le projet n'aura donc pas d'effet sur le patrimoine architectural ou naturel remarquable.

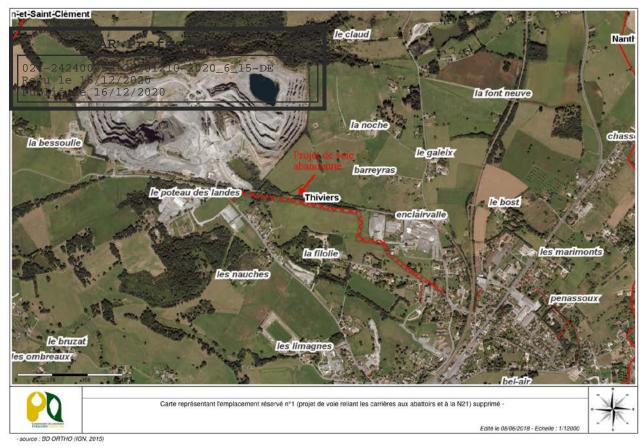
B. Prise en compte des préoccupations humaines dans la mise en compatibilité du PLU

Une amélioration du trafic et une diminution des risques sécuritaires au niveau de la VIC 204

La commune de Thiviers et les riverains des carrières reconnaissent unanimement l'existence actuelle de risques sécuritaires liés à la circulation des camions de transport de matériaux le long de la voie communautaire 204.

<u>Historique</u>

Un emplacement réservé avait été instauré en 2004 pour permettre le raccordement des carrières de Thiviers et des abattoirs à la N 21. En effet, la voie prévue devait débuter de la VIC 204, longer le chemin de fer (sans le traverser), faire un angle droit au niveau des Abattoirs et rejoindre la rue Promenade de la Sablière en direction de l'avenue Alain Poher (alias Avenue de Sarceix), traverser le pont de Sarceix et rejoindre la N 21 (avenue Charles De Gaulle). Ce projet de voie a dû être abandonnée car il s'est avéré qu'il s'inscrivait en contradiction avec la règlementation en vigueur en matière sanitaire concernant l'aménagement prévu des abattoirs. En conséquence, l'emplacement réservé avait été supprimé par modification du PLU approuvée en 2006.



Carte représentant l'emplacement réservé n°1 supprimé (projet de vois reliant les carrières aux abattoirs et à la RN 21)

Nouveau projet

A la suite d'échanges entre la société Carrières de Thiviers et les instances administratives (Commune de Thiviers, Communauté de communes Périgord-Limousin, Conseil Départemental de la Dordogne, services de l'Etat), et suite aux propositions du Commissaire enquêteur dans son rapport rédigé après l'enquête publique, un nouveau projet de voie permettant de réduire le trafic routier sur la VIC 204 a été élaboré. Une voie nouvelle sera à aménager pour relier directement les carrières de Thiviers à la RN21, sans emprunter la RD77. Ce principe de nouvel accès aux carrières est entériné dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation définies spécifiquement à la nouvelle zone AUyc site de la Rigaudie. Le tracé précis de cette voie nouvelle sera à définir en fonction des contraintes foncières, techniques, économiques et environnementales.

Par ailleurs, à titre informatif, la communauté de communes Périgord Limousin, la commune de Thiviers en association avec les services de l'Etat étudient actuellement différentes mesures opérationnelles (mise en place d'un radar mobile, renforcement des contrôles routiers notamment) pour sécuriser la VIC 204, notamment au niveau du lotissement Poteau des Landes.

Les incidences sur l'activité agricole de la commune de Thiviers

Une activité économique qui subsiste malgré une mutation du secteur

Pour la commune de Thiviers, à l'image du Périgord Vert, l'agriculture est une activité économique locale traditionnelle. Cette activité s'illustre par un paysage de bocage où prédomine l'élevage bovin. Les activités agricoles exercées sur la commune de Thiviers sont donc principalement l'élevage et tout particulièrement l'élevage de bovins lait ou viande avec les cultures fourragères qui lui sont liées.

Pendant la durée prévisionnelle de 30 ans d'exploitation de la carrière, le projet engendrera la suppression

rogressive et definitive des surraces de prairie den andées pour l'extension. La remise en état du site ne révoit pas une restitution agricole des terres mais a conservation des cavités d'extraction réaménagées my dans 42 49 9.752 - 2020 1210 - 2020 _6_15 - DE

pure part, du point de vue qualitatif, il convient de noter que les terres affectées par le changement de zonage projeté sont actuellement occupées majoritairement par des prairies (16 hectares sur 20 hectares) qui présentent une qualité standard pour le monde agricole.

Les terres dans le prolongement est de la cavité d'extraction la Rigaudie servent aujourd'hui périodiquement à une seule exploitation (le GAEC du Galeix) pour le pâturage de ses jeunes bovins. Leur suppression ne devrait pas avoir d'impact significatif sur l'activité agricole de l'exploitation en question.

D'autre part, en terme quantitatif, étant donné la faible superficie des terres dont le zonage est destiné à être modifié, on peut estimer que la suppression de ces 20 ha 30 a 13 ca en zone A n'aura pas d'incidences notables sur l'activité et le potentiel agricole de la commune de Thiviers. En effet, cette surface correspond à environ 2.2% de la surface zonée A « Zone naturelle protégée pour préserver l'activité agricole » au niveau du Plan local d'urbanisme en vigueur et à environ 1.5 % de la superficie agricole utilisée de la commune (SAU de 2010).

3.2 Les incidences de la mise en compatibilité du PLU sur l'environnement et le milieu humain

Les modifications apportées au PLU nous semblent spécifiques au projet d'extension des carrières de Planeaux/La Rigaudie. Il revient à l'autorité environnementale de déterminer si les modifications prévues au PLU sont de nature à permettre en l'état la réalisation d'autres projets potentiellement impactants. Les nouvelles dispositions du document d'urbanisme ont été prévues de manière à être de nature à ne pas générer des incidences négatives autres que celles liées à la réalisation du projet.

A. Tableau récapitulatif des incidences sur la nature et le milieu humain du projet d'extension des carrières et des mesures ERC projetées

Source des informations fournies : Tableau du Résumé non technique de l'Etude d'impact du dossier ICPE réalisé par le bureau d'études SHE.

THEMES	INCIDENCES DU PROJET Effets potentiels: (en l'absence de mesures correctrices) N/Po: négatifs/positifs D/I: directs/indirects T/Pe: temporaires/permanents C/M/L: court/moyen/long terme	MESURES ERC E: Evitement R: Réduction C: Compensation
FLORE-FAUNE-HABITATS NATURELS-CONTINUITES ECOLOGIQUES	N,D,T/Pe,C/M : Perte de 16 ha biotope, sur l'extension sollicitée, dont :	Exclusion d'une partie de la ripisylve initialement prévue dans le projet d'exploitation

AR Prefect Buffille valeur patrim mellore Buffille valeur patrim minale de 400 m² de valeur patrim mellore bioisements /2 200 m² de valeur patrimoniale moyenne de d'intérêté écologique fort, perte de l'activité de la ripisylve, corridor écologique, perturbations potentielles de la faune. N, D, T, C/M: Rapprochement de l'activité de la ripisylve, corridor écologique, perturbations potentielles de la faune. N,D,T,C: Modification de suravaux de décapage d'origine pluviale, suite aux travaux de décapage de dépolitation, et dans le cas de prélèvements d'eau depuis les cours d'eau pour les besoins du site N, D, T, C: Modification de l'écoulement du ruisseau La Filolie et la Gane par la restitution d'eaux collectées en fonds d'extraction N, D, T, C: Modification de l'écoulement du ruisseau La Filolie et la Gane par les futurs trop-pleins des plus les cours d'eau collectées en fonds d'extraction plus de la restitution d'eaux collectées en fonds d'extraction d'urusseau La Filolie et la Gane par les futurs trop-pleins des plus de la depuis les cours d'eau pur les besoins du site sur les decapage de des de decapage de des de decapage de deca		o 15,74 ha (98%) de prairie	Mesures en cours d'exploitation :
N, D, Pe, C/M: Destruction d'1 mare de 400 m² de valeur patrimoniale moyenne et d'intérêt écologique fort, perte de biotope N, D, T, C/M: Rapprochement de l'activité de la ripisylve, corridor écologique, perturbations potentielles de la faune, Effets potentiels sur les eaux de surface d'origine pluviale, suite aux travaux de décapage et d'exploitation, et dans le cas de prélèvements d'eau depuis les cours d'eau pour les besoins du site N, D, T, C: Modification de l'écoulement du ruisseau La Filoile et La Gane par la la restitution d'eaux collectées en fonds d'extraction N, D, T, C: Modification de l'écoulement du ruisseau La Filoile et La Gane par la la restitution d'eaux collectées en fonds d'extraction N, D, T, C: Modification de l'écoulement du ruisseau La Filoile et La Gane par la la restitution d'eaux collectées en fonds d'extraction N, D, T, C: Modification de l'écoulement du ruisseau La Filoile et La Gane par la la restitution d'eaux collectées en fonds d'extraction N, D, T, C: Modification de l'écoulement du ruisseau La Filoile et La Gane par la la restitution d'eaux collectées en fonds d'extraction N, D, T, C: Modification de l'écoulement du ruisseau La Filoile et La Gane par la la restitution d'eaux collectées en fonds d'extraction N, D, P, M: Après la remise en état finale du site, risque de pollution et réchauffement de eaux du ruisseau La Filoile et La Gane par la la restitution d'eaux collectées en fonds d'extraction N, D, Pe, M: Après la remise en étativity trop-pleins des plans d'eau créés à l'emplacement de seaux du ruisseau La Filoile et La Gane par la la restitution d'eaux collectées en fonds d'extraction N, D, Pe, M: Après la remise en étativa l'exploitation de l'écoulement du ruisseau La Filoile et La Gane par la la restitution d'eaux collectées en fonds d'extraction N, D, Pe, M: Après la remise en étatile (conservation dus partieux basé sur un recyclage à 95%. Aucun prélèvement d'eau depuis les cours d'eau: l'appoint provient des eaux de l'avage des provientes en fonds d'extrac	024-242400752-20201210 Reçu le 16/12/2020	paturée et de prairie méliorée de faible valeur patrimoniale -2020_6_15-DE o des haies arbustives taillis et	R: réalisation des travaux de défrichement et destruction de la mare en dehors des périodes de nidification et de reproduction R: Vis-à-vis de la faune: protocole de
N, D, T, C/M: Rapprochement de l'activité de la ripisytye, corridor écologique, perturbations potentielles de la faune, Effets potentiels sur les eaux de surface: N,D,T,C: Modification des caractéristiques des ruissellements de surface d'origine pluviale, suite aux travaux de décapage et d'exploitation, et dans le cas de prélèvements d'eau depuis les cours d'eau pour les besoins du site N, D, T, C: Modification de l'écoulement du ruisseau La Filolie et La Gane par la restitution d'eaux collectées en fonds d'extraction N, D, T, C: Modification de l'écoulement du ruisseau La Filolie dans sa traversée du site N, D, Pe, M: Après la remise en état finale du site, risque de pollution et réchauffement des eaux du ruisseau La Gane par les futurs trop-pleins des plans d'eau créés à l'emplacement des zones descapiex, plantations d'arbres et aménagements spécifiques au niveau des fronts de taille (conservation des taménagements spécifiques au niveau des fronts de taille (conservation des vanénagements spécifiques au niveau des fronts de taille (conservation des vanénagements spécifiques au niveau des fronts de taille (conservation des pans rocheux/ensemencements d'es vaniveau des fronts de taille (conservation des pans rocheux/ensemencements d'es vaniveau des fronts de taille (conservation des pans rocheux/ensemencements d'es vaniveau des fronts de taille (conservation des pans rocheux/ensemencements des zones remblayées) Effets potentiels sur les eaux de fonts de taille (conservation des romex/ensemencements d'es vaniveau des fronts de taille (conservation des romex/ensemencements d'es zones remblayées) E: Circuit des eaux de lavage des matériaux basé sur un recyclage à 95%. Aucun prélèvement d'eaux depuis les E: Circuit des eaux de lavage des matériaux basé sur un recyclage a 95%. Aucun prélèvement d'eaux depuis les E: Circuit des eaux dellavage des matériaux basé sur un recyclage aux d'eau: l'appoint provient des eaux d'eau; l'appoint provient des eaux d'eau; l'appoint provient des eaux d'eau; l'appoint provient		mare de 400 m² de valeur patrimoniale moyenne et d'intérêt écologique fort, perte	phasage de l'exploitation si nécessaire C: création au début de la 1ère phase d'exploitation de 2 mares (d'une surface cumulée 1.5 fois supérieure à la mare supprimée par les travaux, dotées de caractéristiques adaptées
à celles qui s'abattent sur le site N,D,T,C: Modification des caractéristiques des ruissellements de surface d'origine pluviale, suite aux travaux de décapage et d'exploitation, et dans le cas de prélèvements d'eau depuis les cours d'eau pour les besoins du site N, D, T, C: Modification de l'écoulement du ruisseau La Filolie et La Gane par la restitution d'eaux collectées en fonds d'extraction N, D, T, C: Modification de l'écoulement du ruisseau La Filolie dans sa traversée du site N, D, Pe, M: Après la remise en état finale du site, risque de pollution et réchauffement des eaux du ruisseau La Gane par les futurs trop-pleins des plans d'eau créés à l'emplacement des zones d'extraction à celles qui s'abattent sur le site E: Circuit des eaux de lavage des matériaux basé sur un recyclage à 95%. Aucun prélèvement d'eau depuis les cours d'eau: l'appoint provient des eaux d'eiu: l'appoint provient des eaux pluviales collectées sur le site R: Restitution des eaux à débit limité, de façon périodique, principalement en période humide, lorsque le débit du ruisseau est supérieur à celui de la restitution E: Création d'une dérivation du ruisseau la Filolie R: Ouvrages gravitaires spécifiques à débit régulé, avec prise d'eau à quelques mètres de profondeur E, R: Stockages, entretiens et réparations réalisés sur des équipements adaptés avec système de prétraitement contrôlé régulièrement. Dispositif de nettoyage des roues des camions en sortie de site sans rejet vers l'extérieur. Dispositifs d'assainissement répondant aux normes en vigueur et correctement entretenus.		de l'activité de la ripisylve, corridor écologique, perturbations potentielles de la	R, C: entretien du secteur de prairie non touché et mares recréées, création d'une zone bocagère, plantations d'arbres et aménagements spécifiques au niveau des fronts de taille (conservation des pans rocheux/ensemencements des zones
N,D,T,C: Modification des caractéristiques des ruissellements de surface d'origine pluviale, suite aux travaux de décapage et d'exploitation, et dans le cas de prélèvements d'eau depuis les cours d'eau pour les besoins du site N, D, T, C: Modification de l'écoulement du ruisseau La Filolie et La Gane par la restitution d'eaux collectées en fonds d'extraction N, D, T, C: Modification de l'écoulement du ruisseau La Filolie dans sa traversée du site N, D, T, C: Modification de l'écoulement du ruisseau La Filolie dans sa traversée du site N, D, Pe, M: Après la remise en état finale du site, risque de pollution et réchauffement des eaux du ruisseau La Gane par les futurs trop-pleins des plans d'eau créés à l'emplacement des zones d'extraction E: Circuit des eaux de lavage des matériaux basé sur un recyclage à 95%. Aucun prélèvement d'eau ne prélèvement d'eau ne prélèvement d'eau ne restitution des eaux à débit limité, de façon périodique, principalement en période humide, lorsque le débit du ruisseau est supérieur à celui de la restitution E: Création d'une dérivation du ruisseau la Filolie R: Ouvrages gravitaires spécifiques à débit régulé, avec prise d'eau à quelques mètres de profondeur E, R: Stockages, entretiens et réparations réalisés sur des équipements adaptés avec système de prétraitement contrôlé régulièrement. Dispositif de nettoyage des roues des camions en sortie de site sans rejet vers l'extérieur. Dispositifs d'assainissement répondant aux normes en vigueur et correctement entretenus.	HYRDOLOGIE		1
fonds d'extraction N, D, T, C: Modification de l'écoulement du ruisseau La FIlolie dans sa traversée du site N, D, Pe, M: Après la remise en état finale du site, risque de pollution et réchauffement des eaux du ruisseau La Gane par les futurs trop-pleins des plans d'eau créés à l'emplacement des zones d'extraction R: Ouvrages gravitaires spécifiques à débit régulé, avec prise d'eau à quelques mètres de profondeur E, R: Stockages, entretiens et réparations réalisés sur des équipements adaptés avec système de prétraitement contrôlé régulièrement. Dispositif de nettoyage des roues des camions en sortie de site sans rejet vers l'extérieur. Dispositifs d'assainissement répondant aux normes en vigueur et correctement entretenus.		N,D,T,C: Modification des caractéristiques des ruissellements de surface d'origine pluviale, suite aux travaux de décapage et d'exploitation, et dans le cas de prélèvements d'eau depuis les cours d'eau pour les besoins du site N, D, T, C: Modification de l'écoulement du ruisseau La Filolie et La Gane par la	E: Circuit des eaux de lavage des matériaux basé sur un recyclage à 95%. Aucun prélèvement d'eau depuis les cours d'eau: l'appoint provient des eaux pluviales collectées sur le site R: Restitution des eaux à débit limité, de façon périodique, principalement en période humide, lorsque le débit du ruisseau est supérieur à celui de la restitution E: Création d'une dérivation du ruisseau
INJULYATIVI - NIGUUE UE DUHUHUH I		restitution d'eaux collectées en fonds d'extraction N, D, T, C: Modification de l'écoulement du ruisseau La FIlolie dans sa traversée du site N, D, Pe, M: Après la remise en état finale du site, risque de pollution et réchauffement des eaux du ruisseau La Gane par les futurs trop-pleins des plans d'eau créés à l'emplacement	la Filolie R: Ouvrages gravitaires spécifiques à débit régulé, avec prise d'eau à quelques mètres de profondeur E, R: Stockages, entretiens et réparations réalisés sur des équipements adaptés avec système de prétraitement contrôlé régulièrement. Dispositif de nettoyage des roues des camions en sortie de site sans rejet vers l'extérieur. Dispositifs d'assainissement répondant aux normes

	(Hydrocarbures, MES,	
AR Prefe	bactériologie) cture	
024-242400752-20201210 Reçu le 16/12/2020 Publié le 16/12/2020	-2020_6_15-DE Effets potentiels sur les eaux souterraines:	
	N,I,Pe,C/M: Interception et modification des circulations d'eaux souterraines dans les terrains exploités (circulations toutefois limitées et très peu productives)	
	N,I,T,C/M: Risque de pollution chronique et/ou accidentelle (Hydrocarbures, MES, bactériologie)	
PAYSAGES/PATRIMOINE	N,D,T,C : Perception visuelle depuis l'extérieur du site	E,R : Travail morphologique et programme de végétalisation des merlons périphériques, permettant de leur procurer un aspect bocager
	D,T,Pe,L : Modification de l'occupation des sols du site	C: Programme de remise en état basé sur des principes paysagers précis et adaptés, tenant compte des divers objectifs et contraintes : remise en état basée sur un lieu végétalisé autour des deux plans d'eau. Espace qui pourra ultérieurement être par exemple aménagé en tant que parc naturel et pédagogique.
BRUITS	N,D,T,C: Gênes, voire nuisances potentielles, générées par le déplacement progressif des activités sur les surfaces restant à exploiter et sur l'extension	R : Modification des horaires d'activité
		R: Mise en place merlons périphériques (protection phonique) à l'Est, Nord-Est et Sud-Est du site
		R : Choix de futurs matériels (dans le cas de remplacements) réalisés en tenant compte de leurs émissions sonores
		R : Limitation de la vitesse de déplacement à 30 km/h dans la piste interne
POUSSIERES	N,D,T,C: Pas de modification du principe d'exploitation actuel, mais déplacement des émissions potentielles de poussières et de gaz	R : Réalisation des opérations de décapage hors périodes sèches et venteuses R : Limitation de la vitesse des véhicules à
	d'échappement liées aux activités d'extraction vers les	30 km/h

	terrains de l'extension	E,R : Dispositifs existants d'abattage de
AR Prefe	ture	poussières sur les pistes (dispositifs fixes et mobiles), au niveau des
024-242400752-20201210 Reçu le 16/12/2020 Publié le 16/12/2020	-2020_6_15-DE	installations de traitement des matériaux (brumisation gérée par automates), au niveau des camions (fixation par portique d'aspersion)
VIBRATIONS -	N,D,T,C : Vibrations générées	E,R: Mise en place d'un enrobé au niveau de la piste d'accès et sortie poids lourds R: Mesures de suivi et de contrôle
PROJECTIONS	par les tirs de mine sur les constructions avoisinantes : risque de dépassement de valeurs limites dans certaines configurations	réalisées par un réseau de surveillance permettant de mettre à jour les lois de propagation définies sur ce site ; Etude prévisionnelle complémentaire en cours
	N,D,T,C: Vibrations mécaniques générées par les matériels en mouvements des installations: niveaux faibles non perceptibles à l'extérieur du site	R: Adaptation du plan de tir R: Maintien des mesures actuelles de prévention et de sécurité lors des opérations de tir de mine
CIRCULATION ROUTIERE	N,I,T,C: Au niveau des accès: risques d'accidents et, de salissures de la chaussée publique N,I,T,C,M: Gêne potentielle engendrée par le trafic induit	conditions de visibilité et d'une signalisation adaptée E : Contrôle systématique du chargement des véhicules par pont-bascule
	sur les axes routiers par les activités l'exploitation, dégradation des voies	
		R: Choix privilégié dans la mesure du possible du transport ferroviaire par rapport au transport routier
BIENS,	N, D, T, C: Risques potentiels vis-à-vis des infrastructures,	E : Prise en compte de ces ouvrages dans le cadre de la définition du projet
PATRIMOINE CULTUREL ET	réseaux et équipements proches	(distances d'éloignement, adaptation des plans de tir, mesures de contrôle) à l'appui
ARCHEOLOGIQUE:	N, D, T, C : Ligne électrique HTA traversant les terrains de l'extension	d'études techniques spécialisées C : Déplacement de la ligne électrique en limite d'emprise (par prestataire)
SOLS, AGRICULTURE	N,D,Pe,L : Consommation sur l'extension d'environ 16 ha de prairie en grande partie pâturée	E, R: Gestion correcte des terres de découverte (gestion sélective, manipulation réduite, réutilisation intégrale pour réalisation de merlons de protection périphériques et pour la remise
	N,D,T,C : Risque de pollution (cf. § eaux ci-dessus)	en état du site) E, R: Une fois mis en place, les merlons
	N,D,T,M : Risque de déstructuration, compactage,	feront l'objet de plantations paysagères pour éviter les phénomènes d'érosion -

	lessivage des éléments nutritifs	lixivation
	de la terre vegetale	
CTIVITE ECONOMIQUETE	<u> </u>	
024-242400752-20201210	-ഉത്തുവ <u>്</u> വട്ട_15 ass ociés i cette	
Reçu le 16/12/2020 Publié le 16/12/2020	activité : 60 emplois de rects sur	
	le site qui additionne avec les	
	emplois indirects et les autres	
	sites du groupe représente un	
	total d'environ 450 emplois	
	principalement localisés en	
	Dordogne	

B. Remise en état du site après l'exploitation des carrières

<u>Préambule :</u>

Suite à l'enquête publique portant sur la déclaration de projet d'intérêt général de l'extension des carrières de Thiviers et la mise en compatibilité du PLU de Thiviers, le Commissaire enquêteur a précisé dans son rapport qu'il serait pertinent d'ajouter un chapitre au présent rapport de présentation sur la description de la remise en état du site des carrières à l'issue de la période d'exploitation.

Ces éléments sont expliqués ci-dessous. Ils sont issus de la présentation du projet des carrières aux personnes publiques associées lors de l'examen conjoint réalisé le 19 février 2020 :

A l'issue de l'exploitation des carrières, les sites d'extraction ne seront pas remis à l'état d'origine des terrains. Une valorisation écologique et paysagère est privilégiée. Ce nouvel espace naturel sera ouvert au public en tant que parc. Des sentiers pédagogiques, des belvédères, des parcours botaniques, etc. seront aménagés par la société Carrières de Thiviers.

Les fosses d'extraction se rempliront progressivement d'eau et auront l'aspect de lac artificiel. Ces zones humides pourront être colonisées par une faune et une flore spécifiques.